

Ce document explicatif sur les modalités des enseignements qui permettent d'obtenir le Baccalauréat Mention Européenne à l'attention des parents et des élèves, a un double objectif :

- renseigner clairement sur le contenu et les modalités de cet enseignement
- engager les élèves dans une option pour laquelle ils sont motivés en toute connaissance de cause.

### **▲ LES ORIENTATIONS GENERALES DES SECTIONS EUROPEENNES A LEUR CREATION EN 1992 :**

Les progrès de la construction européenne, l'ouverture internationale croissante des économies, la multiplication des échanges culturels à l'échelle mondiale rendent indispensables la maîtrise de l'Anglais, complétée par la connaissance d'une autre langue vivante. Il est nécessaire de permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances en Anglais, et leurs connaissances des cultures des pays étrangers.

**La section européenne du Lycée Dominique Savio de Douala a été créée dans ce cadre en 2012 autour d'un binôme disciplinaire Anglais-Histoire-Géographie. Elle est ouverte à tous les élèves désireux d'approfondir leurs connaissances dans ces trois disciplines, motivés par un apprentissage spécifique de l'anglais, et qui ont démontré leur volonté de s'ouvrir aux horizons européens et internationaux.**

**A ce titre, il est donc demandé aux élèves de faire preuve d'autonomie, d'ouverture d'esprit et de curiosité intellectuelle : l'investissement personnel est primordial.**

### **▲ LES FINALITES DE L'ENSEIGNEMENT EN SECTION EUROPEENNE:**

Les objectifs de la section sont d'offrir aux élèves des outils pour renforcer leur maîtrise de l'Anglais, en insistant sur la compréhension des sources anglo-saxonnes (par exemple, en favorisant l'accès à des articles de presse anglo-saxons), et en les aidant à acquérir des réflexes et de l'agilité dans leur expression en langue anglaise.

A ce titre, ils ont bénéficié au collège, en section européenne, d'un enseignement renforcé en anglais.

A partir de la classe de Seconde, l'accent est mis sur l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en Anglais - en l'occurrence, au Lycée Savio, c'est l'Histoire-Géographie.

Il s'agit d'utiliser l'Anglais dans un contexte différent de celui du cours de langue : à partir du programme français d'Histoire-Géographie, certains aspects du programme seront approfondis à

partir de sources anglo-saxonnes ou de sources de pays étrangers, afin d'offrir aux élèves une ouverture vers d'autres cultures.

### ▲ L'ORGANISATION DE LA SECTION:

Les élèves s'inscrivent en section européenne lors de leur entrée en Seconde, et s'engagent à suivre les enseignements de la section pendant les trois années qu'ils passeront au lycée.

Cet enseignement, une fois l'inscription acquise, est soumis aux mêmes règles d'assiduité que les autres matières.

La poursuite de l'option de la Seconde à la Première est laissée à la discrétion des professeurs concernés et de l'administration.

**En Seconde, Première et Terminale,** les élèves de la section européenne bénéficient :

- de 1h supplémentaire d'Anglais par semaine;
- de 2h supplémentaires d'Histoire-Géographie en Anglais.

Les élèves, issus de différentes classes sont regroupés pour ces enseignements.

**Il aussi préciser clairement que la section européenne n'est pas une section internationale, une section bilingue ou une seconde à option Anglais renforcé.** A ce titre, les élèves de collège ayant un niveau très correct en Anglais et en HG peuvent tous prétendre à l'entrée en classe de Seconde DNL ou Européenne au lycée après entretien.

**En Première et en Terminale, l'enseignement spécifique de Section Européenne est uniquement constitué par deux heures d'Histoire-Géographie par semaine en anglais.**

**L'attrait pour ces deux matières doit donc être fort.**

Lors de ce cours est progressivement préparée l'épreuve spécifique d'Histoire-Géographie de Section Européenne, un oral, passé lors des épreuves du baccalauréat.

L'enseignement d'anglais est celui du tronc commun assuré dans les classes respectives, selon la série choisie par l'élève. Les élèves motivés suivants des filières technologiques ne sont pas exclus du processus.

### ▲ L'OBTENTION DU BACCALAUREAT AVEC MENTION EUROPEENNE

Les compétences acquises, l'assiduité, et l'investissement personnel en section européenne au cours des trois années de lycée sont validées par une mention spéciale portée sur le diplôme du Baccalauréat.

Les compétences acquises sont mesurées par deux notes lors des épreuves du Baccalauréat :

- La note obtenue lors de l'épreuve d'anglais de tronc commun (propre à chaque série S,L,ES ou STG)
- et la note attribuée après une épreuve orale spécifique d'Histoire-Géographie en Anglais.

**Il faut obtenir au moins 12/20 à l'écrit en anglais et 10/20 lors de l'épreuve orale spécifique pour que la mention européenne soit portée sur le diplôme du Baccalauréat.**

L'épreuve spécifique orale d'Histoire-Géographie dure **vingt minutes** et l'entretien se déroule en deux

parties.

- Lors de la première partie, l'élève est interrogé sur un document inconnu, mais relevant du programme traité en classe de Terminale.

- La deuxième partie est constituée d'un entretien libre portant, par exemple, sur les projets réalisés en Section Européenne, sur les voyages réalisés par l'élève ou sur les exposés et dossiers préparés en classe de Terminale.

La note finale de cette épreuve d'Histoire-Géographie prend en compte cet oral ainsi que les notes obtenues en **contrôle continu** tout au long de l'année de Terminale.

Elle doit être d'au moins **10/20** pour obtenir la mention européenne sur le diplôme du baccalauréat.

## **▲ ENSEIGNER L'HISTOIRE GÉOGRAPHIE COMME DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE DANS LES SECTIONS EUROPÉENNES**

La prise en charge des classes de section européenne a permis de mettre en lumière une certaine méconnaissance de la part des élèves et des parents au sujet de la DNL. Quelques éléments de clarification sont donc nécessaires :

- Le cours d'histoire géographie, en tant que discipline non linguistique, est l'occasion privilégiée d'utiliser la langue étrangère dans une situation de communication. En ce sens, **il s'agit de comprendre que l'on ne se trouve pas dans une stricte situation d'apprentissage linguistique: ce n'est pas un cours de langue vivante, stricto sensu.**

Dans une situation privilégiant la communication, les élèves doivent réfléchir et s'exprimer sur des sujets particuliers à l'Histoire-Géographie.

Il convient donc de leur fournir des raisons d'intervenir, le plus simple et efficace étant de les faire réagir à partir d'un *document support*.

Il convient également de donner aux élèves du *vocabulaire spécifique* : les mots de l'histoire et de la géographie, en langue étrangère, mais aussi des listes de mots, d'expressions nécessaires pour commenter un document, écrit ou iconographique, décrire un paysage ou un graphique.

**Il convient donc d'être tolérant sur la forme, sans toutefois laisser passer des fautes récurrentes ou des énormités.**

- La DNL, tout particulièrement l'Histoire Géographie, est une **ouverture à une autre culture** :

*Du point de vue linguistique* d'abord, à l'heure de la mobilité étudiante grandissante, on perçoit immédiatement l'avantage qu'en tirera l'élève puis étudiant français qui poursuivra ses études dans une université étrangère. On perçoit aussi l'importance de saisir, voire comprendre comment se lit, s'écrit, se dit l'Histoire et la Géographie au-delà de l'hexagone.

*Du point de vue culturel* : Il s'agit d'étudier des événements relatifs aux pays de la langue cible à partir de documents du pays en question, (textes, documents iconographiques, cartes...), mais aussi de comprendre le point de vue de l'Autre (anglo-saxon, européen ...) sur des événements comme par exemple la Révolution française, De Gaulle ...

• **Les problèmes de mise en œuvre pédagogique** : l'enseignement d'Histoire Géographie dispensé en section européenne doit s'inscrire dans le programme français des classes concernées mais il ne s'agit aucunement de traiter, en langue étrangère, l'intégralité des programmes du lycée.

L'histoire n'a d'autre part en aucune manière l'exclusivité en qualité de DNL. Il convient donc d'accorder à la géographie toute sa place, de la Seconde à la Terminale, et, en conséquence de prévoir également des sujets d'interrogation en Géographie pour l'épreuve spécifique du baccalauréat.

• **Pour les élèves de Première** : Sections européennes et TPE sont à bien des égards très proches. Rien n'interdit donc que les élèves de séries ES et L, qui le souhaiteraient, présentent, au titre d'un TPE, une production réalisée dans le cadre de la section européenne, sur l'un des thèmes de TPE. Il appartiendra, dans ce cas, aux équipes pédagogiques impliquées, de définir les spécificités pédagogiques du TPE "section européenne" mais il conviendra d'aider les élèves à définir des sujets suffisamment limités compte tenu de la difficulté particulière à manier la langue étrangère pour la rédaction et la présentation de l'oral.

Ce document informatif doit être impérativement lu et signé par l'élève et ses parents pour valider une inscription définitive en classe européenne. Cette démarche est le gage d'un enseignement adapté aux attentes et à la réussite de tous.

Si vous souhaitez nous contacter : [fhermon-duc@hotmail.fr](mailto:fhermon-duc@hotmail.fr)

Fait à Douala, le 18 septembre 2014

Mle Hermon-Duc (professeur de DNL - Histoire/Géographie)

L'élève

Les parents,